

# Ils plaident pour le droit d'apprendre chez soi

En début d'année, la sénatrice Béatrice Gosselin a rencontré des parents militant pour le droit à l'instruction en famille (IEF). Cela concerne un peu moins de 50 000 familles en France, qui jusqu'en 2021, devaient faire une déclaration en mairie et se soumettre à un contrôle annuel, pour obtenir le droit d'instruire leurs enfants à domicile. Dans le cadre de la lutte contre le séparatisme et l'islamisme radical, la loi confortant le respect des principes de la République, adoptée le 24 août 2021, implique que désormais il est nécessaire d'obtenir une autorisation préalable pour l'IEF. Des parents se trouvent confrontés aux conséquences de cette loi depuis la rentrée 2024 seulement. Une dérogation avait été accordée aux familles ayant déjà recours à l'IEF avant 2022, sous réserve de contrôles positifs. Elles sont confrontées à des obstacles administratifs et à des décisions variant selon les départements.

Lors de la rencontre, à la mairie de Saint-James, des parents ont témoigné de leurs difficultés. Ils dénoncent un processus kafkaïen : quatre motifs sont désormais admis pour justifier l'IEF (raisons médicales, pratique intensive d'un sport ou d'un instrument, itinérance des parents ou choix pédagogique). Les familles doivent désormais rédiger un dossier pédagogique détaillant le programme prévu pour l'année suivante. « Cela représente plus de 50 heures de travail par enfant », expliquent les parents. « Nous mettons toute notre énergie et notre bonne volonté dans ces dossiers, mais ils sont jugés à la va-vite par des personnes qui, pour certaines, sont ouvertement hostiles à l'IEF », déplore un autre parent.

Les familles dénoncent aussi l'obligation de fournir des dossiers médicaux sans garantie quant à leur confidentialité. « Il y a une hypocrisie totale : des enfants ayant des problèmes de santé sont parfois contraints de fréquenter l'école quelques heures par semaine dans le but d'améliorer les statistiques de scolarisation », regrette un père. Les familles doivent préparer aussi les contrôles pédagogiques auxquels leurs enfants sont soumis. Certaines font appel à des enseignants pour y assister et témoigner de leur rigidité.

